



MOTO-CLUB : Argentonnais
E-MAIL : patricebrachet@orange.fr
TÉLÉPHONE : 06 83 23 97 98
ORGANISATEUR TECHNIQUE : Patrice BRACHET

N° D'ÉPREUVE FFM : 351
DATE : 13 juillet 2024
LIEU : Argenton sur Creuse

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BOUGAIN Gilles	Licence : 004676
Président du Jury ou Arbitre*	GUENARD Jocelyn	Licence : 012250
Membre du Jury	BONNEAU Pierre	Licence : 004408
Membre du Jury		Licence :
Commissaire technique responsable	DUJON François	Licence : 046992
Responsable du chronométrage	YVERNAULT Philippe	Licence : 024368

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Poussins	7	10	65cc	50€
Benjamins	9	10	90cc	50€
Minimes	11	12	85cc 2T - 150cc 4T	50€
Cadets	13	15	85cc/125cc 2T - 150 4T	50€
Espoirs	13	16	125cc 2T - 150cc 4T	50€
Féminines	7	17	65cc/125cc 2T - 150cc 4T	50€

Conformément à l'article 10 des RTS Enduro :

Temps de pratique et de repos :	A 6 ans	De 7 à 10 ans	De 11 à 12 ans	A partir de 13 ans
Nombre de passages en spéciale	4 maximum	4 maximum	6 maximum	Libre
Durée de la spéciale	≤ 5 min	≤ 10 min	≤ 15 min	Libre
Temps de liaison entre chaque spéciale	≤ 25 min	≤ 45 min	≤ 60 min	Libre
Pause fin de liaison/début de spéciale	≥ 5 min	≥ 5 min	≥ 5 min	Libre
Pause fin d'un tour/début du suivant	≥ 30 min	≥ 30 min	≥ 30 min	Libre

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr ROCHETTE**

Nombre de secouristes **6**

Hôpital le plus proche **Chateauroux**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **30 mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Adresse **les Varennes 36200 Argenton sur Creuse**

NOMBRE DE PARTICIPANTS 200

Caractéristiques :

Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçon(s) de liaison ---- **1**

Longueur de la boucle ----- **11.300**

Nombre de spéciale(s) ----- **1**

Longueur de la spéciale ---- **5.700**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE:

30  *2024*

VISA DE LA LIGUE

DATE: 10/06/2024



Signature
numérique de
Christine CAILLY
Date :
2024.06.10
09:46:56 +02'00'

VISA DE LA FFM

DATE: 20/06/2024

NUMÉRO: 24/0664



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

ENDURO

ENDUROKID

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: Argentonnais

DATE: 13 juillet 2024

LIEU: Les Varennes 36200 Argenton sur Creuse



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DUREE
Vendredi	12 juillet			
16h00	20h00	Contrôles administratifs		
16h00	20h00	Contrôles techniques		
Samedi	13 juillet			
7h00	9h00	Contrôles administratifs		
7h30	8h45	Contrôles techniques		
9h00	9h15	Briefing pilotes		
9h30	20h00	Course		
		Remise des prix		